



EX-Tech
Ex-Duo

Ex-Hybrid
EX-6

EX-3

GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

Certificat de garantie pour les produits de la marque FINITEC EXPERT

En tant que marchand, installateur, sableur/vernisser ou autre professionnel possédant des compétences professionnelles et spécialisées, il est de votre responsabilité de vous assurer que la vente et/ou l'usage envisagé du produit répondent aux spécifications techniques du produit et instructions indiquées sur les fiches techniques et les contenants des Produits de Plancher Finitec inc. Vous serez seul responsable de toute vente ou utilisation, selon le cas, faite contrairement à ces spécifications ou d'instructions d'application, de toute réclamation ou dommage quelconque relativement à l'application ou à l'installation du produit et de toute représentation faite par vous à toute personne qui pourrait avoir pour effet de modifier quelconque façon la garantie limitée offerte par Finitec Canada sur le produit.

Vous référer à la garantie limitée de Finitec Canada pour tous les termes, conditions et restrictions applicables, laquelle constitue la seule garantie offerte par Finitec Canada à l'exclusion de toute autre garantie quelconque.

GARANTIE LIMITÉE

Finitec Canada certifie que ce produit est libre de tout défaut de fabrication à la sortie de l'usine. L'utilisateur endosse la pleine responsabilité des résultats d'une application conforme aux instructions de l'étiquette. La responsabilité de Finitec Canada se limite au remplacement du produit.

